



2024

Socfinaf

Charte de gouvernance
d'entreprise

SOCFINAF

4, Avenue Guillaume
1650 Luxembourg

Tél. : + 352 44 28 77
Mail : info@socfin.com
Site web : www.socfin.com

Mise à jour du 3 avril 2025

Table des matières

Introduction.....	3
I. Présentation du Groupe	4
Historique du Groupe	4
Structure du Groupe	6
II. Conseil d'Administration.....	11
Composition du Conseil d'Administration et nomination des Administrateurs	11
Rôle et compétences du Conseil d'Administration	11
Autres mandats exercés par les mandataires sociaux dans des sociétés cotées	12
Conflits d'intérêts et transactions sur les titres de la Société	12
Rapport d'activité du Conseil d'Administration	12
Présidence du Conseil d'Administration	12
Évaluation du Conseil d'Administration.....	13
III. Direction.....	14
Structure et fonctionnement de la Direction	14
Relation avec le Conseil d'Administration.....	14
IV. Comités	15
Comité d'Audit	15
Comité de Rémunération.....	15
Comité de Nomination	15
V. Politique de rémunération	16
Rémunération de la Direction.....	16
Tantièmes des Administrateurs.....	16
VI. Contrôle	17
Audit externe.....	17
Système de contrôle interne	17
Conformité aux lois et règlements.....	17
Séparation des fonctions	17
Autonomie et responsabilisation des filiales	18
Contrôle centralisé.....	18
Processus du reporting de trésorerie	18
Processus du reporting financier	18
Processus d'élaboration des comptes consolidés.....	18

Monitoring	19
VII. Gestion des risques.....	20
Gestion du capital	20
Risque financier.....	20
Risque de marché.....	20
Risque de prix sur le marché des matières premières.....	20
Risque de change	21
Risque de taux d'intérêt	21
Risque de crédit.....	21
Risque de liquidité.....	22
Risques liés aux marchés émergents	22
Risque d'expropriation.....	23
Risque de crédibilité	23
Sensibilité au risque.....	23
VIII. Capital et actionnariat.....	24
IX. Responsabilité sociale, sociétale et environnementale (RSE).....	25

Introduction

Socfinaf S.A. est une société luxembourgeoise dont le siège social est situé 4 avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.

Elle a été constituée le 22 octobre 1961 et est cotée à la Bourse de Luxembourg.

L'activité principale de Socfinaf S.A. consiste en la gestion d'un portefeuille de participations axées sur l'exploitation de plus de 138.000 hectares de plantations tropicales de palmiers à huile et d'hévéas situées en Afrique.

La force du Groupe repose sur son expertise et l'intégration de ses activités mais également sa connaissance sectorielle et son adaptabilité aux enjeux sociétaux actuels.

Socfinaf S.A. a adopté les X Principes de gouvernance d'entreprise de la Bourse du Luxembourg (ci-après dénommés les « X Principes »). Elle s'engage par ailleurs à fournir les explications nécessaires à la bonne compréhension de son fonctionnement et est attentive à l'évolution des X Principes.

La présente Charte a été approuvée par le Conseil d'Administration du 21 novembre 2018 et a été mise à jour le 3 avril 2025.

Elle est structurée autour des thèmes suivants :

- > Structure du Groupe
- > Gestion de la Société
- > Contrôle
- > Gestion des risques
- > Capital
- > RSE

Parallèlement à cette Charte, Socfinaf S.A. publie chaque année, au sein de son Rapport Annuel, une Déclaration de Gouvernance faisant état des changements et événements en matière de gouvernance qui sont intervenus au cours de l'exercice écoulé.

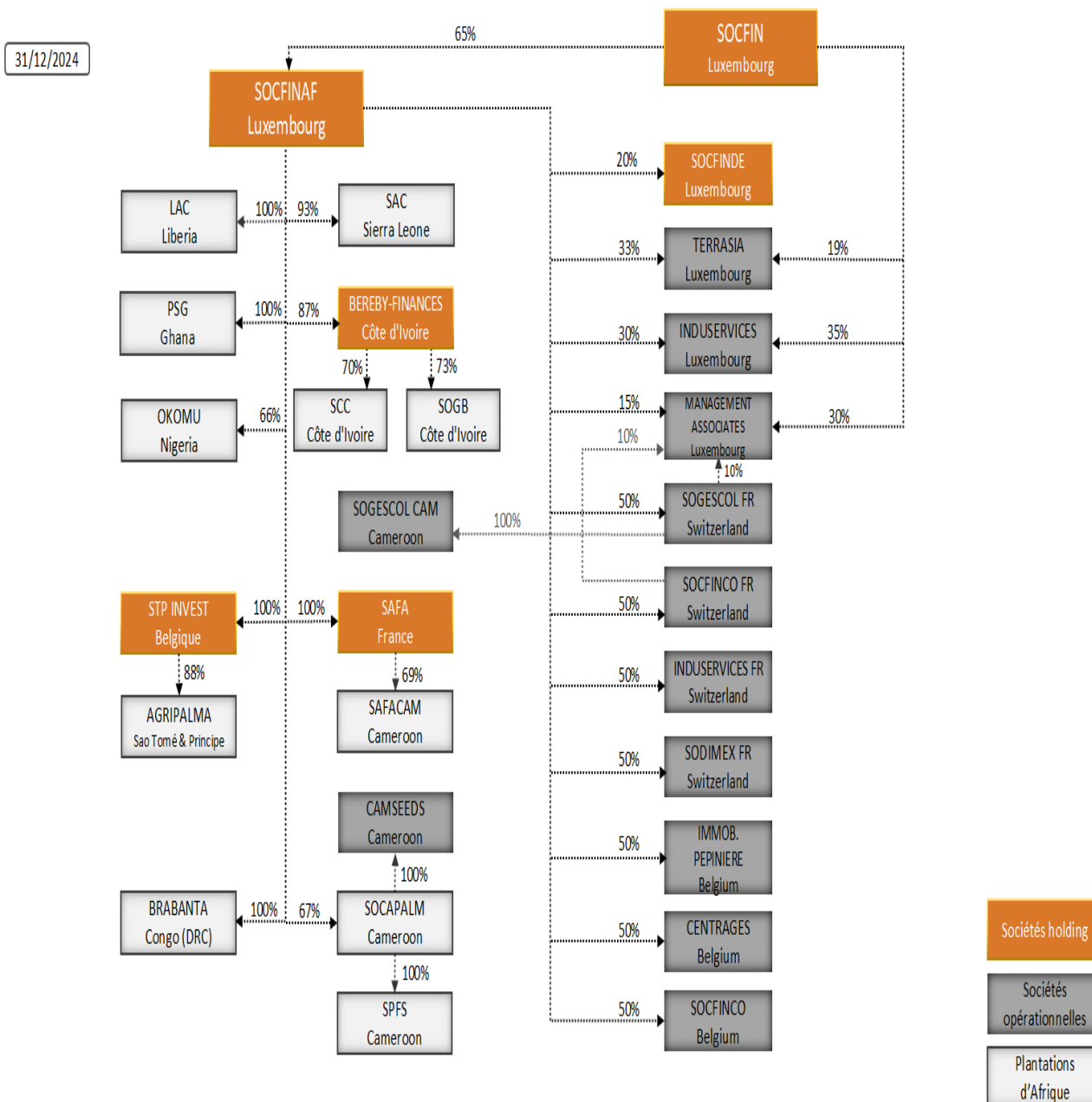
I. Présentation du Groupe

Historique du Groupe

04/01/1962	Constitution de la Compagnie Internationale de Cultures sous la forme d'une holding luxembourgeoise.
31/12/1961	Intercultures investit dans deux plantations congolaises à savoir la Compagnie Congolaise de l'Hévéa et Cultures Equatoriales.
18/04/1966	Les titres Intercultures sont admis à la cote de la Bourse de Luxembourg.
31/12/1974	Mesure de nationalisation des entreprises industrielles par l'Etat zaïrois.
31/12/1976	Avancement des négociations avec le Zaïre - sortie des participations zaïroises du portefeuille et créance Zaïre comptabilisée.
19/05/1995	Augmentation du capital social d'Intercultures afin de relancer l'activité de la Société dans le domaine des plantations tropicales.
30/06/1995	Acquisition de 65% de la Société des Caoutchoucs du Grand Bereby « SOGB » en Côte d'Ivoire via Bereby Finances « Befin » une société holding ivoirienne.
30/06/1997	Acquisition de 5% de Palmci, une société ivoirienne produisant de l'huile de palme.
30/06/1998	Augmentation du capital social et investissement au Kenya dans 70,8% de Red Lands Roses Ltd, producteur de roses et de Socfinaf Company Ltd, producteur de café. De plus, Intercultures a acquis, via une filiale luxembourgeoise (Indufina Luxembourg) 54% d'une plantation de palmiers à huile au Nigeria, Okomu Oil Palm Company Plc.
31/03/1999	Intercultures continue l'expansion de ses investissements en Afrique et plus particulièrement au Liberia : acquisition de 70% de Weala Rubber Company Ltd, propriétaire d'une usine à caoutchouc et de 75% de Liberian Agricultural Company « LAC » qui dispose d'une concession d'hévéas.
31/03/2000	Acquisition de 89,64% de Société des Palmeraies de la Ferme Suisse « SPFS », une société camerounaise active dans le secteur de la production, la transformation et le raffinage de l'huile de palme.
31/12/2000	Via une holding camerounaise Palmcam, Intercultures poursuit ses investissements au Cameroun dans Socapalm, une société active dans la production et la transformation d'huile de palme.
31/12/2001	Nouvelle augmentation du capital social qui a permis à Intercultures d'augmenter sa participation dans Okomu Oil Palm Company Plc et dans Befin (maison mère de la SOGB).
31/12/2006	Restructuration des participations du Groupe Socfinal, dont la distribution de titres Intercultures par Socfinasia S.A. (spin-off) et repositionnement des sociétés opérationnelles du Groupe.
31/12/2007	Intercultures a acquis 99,8% de Brabanta, une société développant une plantation d'huile de palme au Congo (RDC). D'autre part, Intercultures a cédé ses participations Weala Rubber Company Ltd (Liberia) et Palmci (Côte d'Ivoire).
31/12/2008	Constitution de Sud Comoë Caoutchouc « SCC » (Côte d'Ivoire) via la holding ivoirienne Befin. Intercultures a cédé 60% de Red Lands Roses (Kenya).

31/12/2009	Augmentation de capital de Brabanta (RDC). Augmentation de la participation dans Salala Rubber Corporation « SRC » (Liberia).
17/03/2010	Cession de Socfinaf Company Ltd (Kenya).
10/01/2011	Assemblée Générale Extraordinaire qui entérine l'abandon du statut de holding 29 et changement de la dénomination en Socfinaf S.A.
01/06/2011	Division des actions par 10.
06/10/2011	Acquisition de 32,9% d'actions Palmcam qui est ainsi intégralement détenue par Socfinaf S.A.
31/12/2012	Acquisition de 3,4% d'actions Okomu Oil Palm Company Plc. Constitution de Plantations Socfinaf Ghana Ltd « PSG ».
23/10/2013	Acquisition de 100% de STP Invest S.A., une société belge propriétaire de 88% d'Agripalma Lda, attributaire d'une concession de 5.000 hectares sur l'île de São Tomé.
31/12/2014	Augmentation de capital avec émission de 1.474.200 actions nouvelles souscrites par Socfin en échange de 100% des actions de Société Anonyme Forestière et Agricole « SAFA ». Cette dernière détient 68,93% de Safacam S.A. (Cameroun).
01/01/2015	Début des activités de Sogescol Cameroun et Camseeds qui ont été constituées courant 2014 respectivement par Sogescol FR S.A. et Socfin Research S.A.
05/10/2015	Acquisition d'actions Socapalm pour porter le pourcentage de détention à 4,57%.
04/11/2015	Constitution de Sodimex FR et Induservices FR.
01/02/2016	Liquidation de Palmcam S.A. (Cameroun).
31/12/2021	Liquidation de Gaummes, Socfin Green Energy et Socfin Research.
31/12/2022	Liquidation de Sodimex.
20/08/2024	Vente SRC

Structure du Groupe



Participations de Socfinaf S.A.

Portefeuille	Nombre de titres	% direct
Sierra Leone		
Socfin Agricultural Company Ltd	119 970 000	93.00%
Liberia		
Liberian Agricultural Company	25 000	100.00%
Côte d'Ivoire		
Bereby-Finances S.A.	739 995	87.06%
Ghana		
Plantations Socfinaf Ghana Ltd	750 000	100.00%
Nigeria		
Okomu Oil Palm Company Plc	633 172 832	66.38%
Cameroun		
Socapalm S.A.	3 086 856	67.46%
République Démocratique du Congo		
Brabanta S.A.	5 000	100.00%
France		
Société Anonyme Forestière et Agricole "SAFA"	577 200	100.00%
Belgique		
Socfinco S.A.	8 750	50.00%
Centrages S.A.	7 500	50.00%
Immobilière de la Pépinière S.A.	3 333	50.00%
STP Invest S.A.	1 800	100.00%
Luxembourg		
Socfinde S.A.	50 000	20.00%
Terrasias S.A.	3 328	33.28%
Induservices S.A.	3 000	30.00%
Management Associates S.A.	1 500	15.00%
Suisse		
Sogescol FR S.A.	2 650	50.00%
Socfinco FR S.A.	650	50.00%
Induservices FR S.A.	3 550	50.00%
Sodimex FR S.A.	650	50.00%

SOCFIN AGRICULTURAL COMPANY « SAC » LTD

SAC est active au Sierra Leone dans la production d'huile de palme.

Capital : USD 30.000.000.

LIBERIAN AGRICULTURAL COMPANY « LAC »

LAC est active au Liberia dans le secteur de la culture d'hévéas et de la transformation de caoutchouc industriel.

Capital : USD 31.105.561.

BEREBY-FINANCES « BEFIN » S.A.

Cette société de portefeuille ivoirienne détient 73% de SOGB et 70% de SCC.

Capital : CFA 8.500.000.000.

SOCIETE DES CAOUTCHOUCS DU GRAND BEREBY « SOGB » S.A.

SOGB est active en Côte d'Ivoire dans le secteur de la production et la transformation d'huile de palme et de caoutchouc.

Capital : CFA 21.601.840.000.

SUD COMOË CAOUTCHOUC « SCC »

SCC est active en Côte d'Ivoire dans le secteur de la transformation de caoutchouc industriel.

Capital : CFA 964.160.000.

PLANTATIONS SOCFINAF GHANA « PSG »

PSG est active au Ghana dans la production d'huile de palme et de caoutchouc.

Capital : GHS 150.000.000.

OKOMU OIL PALM COMPANY PLC

Okomu est active au Nigeria dans le secteur de la production et la transformation d'huile de palme et de caoutchouc.

Capital : NGN 476.955.000.

SOCAPALM S.A.

Socapalm est active au Cameroun dans le secteur de la production et la transformation d'huile de palme et la culture d'hévéas.

Capital : CFA 45.757.890.000.

SOCIETE ANONYME FORESTIERE ET AGRICOLE « SAFA »

Cette société de droit français détient 68,93% de Safacam S.A.

Capital : EUR 4.040.400.

SAFACAM S.A.

Safacam est active au Cameroun dans le secteur de la production et la transformation d'huile de palme et la culture d'hévéas.

Capital : CFA 6.210.000.000.

SOCIETE DES PALMERAIES DE LA FERME SUISSE « SPFS » S.A.

SPFS est une filiale de Socapalm à hauteur de 100%. SPFS est une société de raffinage d'huile de palme.

Capital : CFA 2.601.690.000.

AGRIPALMA Lda

Agripalma est une société active dans la production d'huile de palme sur l'île de São Tomé.

Capital : STN 156.094.090.

BRABANTA S.A.

Brabanta est une société congolaise (RDC) active dans la production d'huile de palme.

Capital : CDF 34.243.622.100.

SOGESCOL FR S.A.

Sogescol FR est une société suisse qui commercialise du caoutchouc et de l'huile de palme.

Capital : CHF 5.300.000.

SOCFINCO FR S.A.

Socfinco FR est une société suisse de services, d'études et de management de plantations agro-industrielles. Les interventions de Socfinco FR couvrent le secteur agro-industriel du palmier à huile et de l'hévéa.

Capital : CHF 1.300.000.

II. Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de Socfinaf S.A. est régi par les dispositions légales et les statuts de la Société. Il agit de manière collégiale et sert l'intérêt commun des actionnaires en veillant au développement durable du Groupe.

Il définit sa composition, ses fonctions, ses responsabilités, ses obligations, ses pouvoirs et son fonctionnement conformément aux dispositions légales et aux X Principes.

Composition du Conseil d'Administration et nomination des Administrateurs

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale des actionnaires la nomination des Administrateurs.

En cas de vacance par décès ou suite à une démission d'un ou plusieurs Administrateurs, les Administrateurs restants procèdent à des cooptations à titre provisoire. Ces cooptations sont soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires lors de sa prochaine réunion. L'Administrateur nommé en remplacement d'un autre termine le mandat de son prédécesseur.

Le Conseil d'Administration de Socfinaf S.A. est composé de 8 Administrateurs parmi lesquels 4 sont des Administrateurs non exécutifs et 1 est indépendant.

Les Administrateurs sont nommés pour une période de six ans et sont rééligibles.

Rôle et compétences du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est l'organe qui est responsable de la gestion de la Société et du contrôle de la gestion journalière. Il approuve les transactions, élabore les stratégies commerciales et en contrôle les budgets. Il agit dans l'intérêt social de la Société.

Le Conseil joue un rôle actif d'orientation et de formulation de la stratégie de développement durable, et reconnaît qu'elle est essentielle pour la réussite globale du Groupe, de ce fait, il approuve les politiques relatives au développement durable et à la gestion responsable.

Le Conseil d'Administration veille à disposer de toutes les ressources financières et humaines et veille à mettre en place toutes les structures nécessaires pour atteindre ses objectifs et assurer la création de valeur à long terme.

Afin de suivre le développement des activités de la Société, le Conseil d'Administration se réunit au moins 2 fois par an et à chaque fois que les Administrateurs l'estiment nécessaire. À l'occasion des réunions, les Administrateurs abordent notamment les points suivants :

- > Responsabilité sociale, sociétale et environnementale
- > Situations comptables périodiques
- > Budget et situation de trésorerie
- > Rapport de gestion
- > Projets d'investissement
- > Évolution des filiales
- > Reporting et communication au marché et aux actionnaires.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'administration de la Société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale par les statuts ou par la loi est de la compétence du Conseil.

Autres mandats exercés par les mandataires sociaux dans des sociétés cotées

Certains Administrateurs exercent plusieurs mandats dans d'autres sociétés, principalement au sein du Groupe.

Cette particularité s'explique par la complexité et la spécificité des activités du Groupe et des marchés sur lesquels il est présent ainsi que par l'éloignement géographique des sociétés du Groupe.

Conflits d'intérêts et transactions sur les titres de la Société

Les Administrateurs veillent à éviter tout conflit d'intérêts, direct ou indirect, avec Socfinaf S.A. ou une entité contrôlée par elle et respectent à cet égard les dispositions de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

L'Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de Socfinaf S.A., dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la séance.

Il ne peut prendre part à la délibération et au vote, sauf pour des opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Il est spécialement rendu compte, à la première Assemblée Générale des actionnaires de Socfinaf S.A., avant tout vote sur d'autres résolutions, des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En application du règlement d'exécution 2016/347 de la Commission européenne du 10 mars 2016 précisant les modalités de mise à jour des listes d'initiés, une liste d'initiés a été dressée et est tenue continuellement à jour par la Société. Les personnes concernées ont été informées de leur inscription sur cette liste.

Rapport d'activité du Conseil d'Administration

Chaque année, dans son Rapport Annuel, la Société publie le rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice écoulé.

Il y est notamment mentionné le nombre de réunions annuelles, le taux de présence des Administrateurs ainsi que les points discutés par le Conseil d'Administration.

Présidence du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration nomme le Président du Conseil d'Administration.

Celui-ci veille à ce que les procédures relatives aux réunions du Conseil, à leur préparation, aux délibérations, aux prises de décision et à leur mise en œuvre soient appliquées correctement.

Il prend les mesures nécessaires pour développer un climat de confiance au sein du Conseil d'Administration en contribuant à des discussions ouvertes, à l'expression constructive des vues de chacun des Administrateurs et à l'adhésion aux décisions prises par le Conseil.

Le Président veille à la bonne application des règles de gouvernance et établit des relations étroites avec la Direction en lui apportant son conseil et ses avis, dans le respect des responsabilités exécutives de cette dernière.

Évaluation du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration procède régulièrement, et au moins tous les deux ans, à l'évaluation de son fonctionnement.

Il peut confier cette évaluation à un expert externe.

Les résultats de cette évaluation sont publiés sur le site web du Groupe ainsi que dans la Déclaration de Gouvernance.

III. Direction

Structure et fonctionnement de la Direction

La structure de Direction de Socfinaf S.A. reflète le souhait du Conseil d'Administration d'accorder une place égale à toutes les activités opérationnelles du Groupe.

Dès lors, chaque activité est exercée au sein d'une filiale spécifique : l'activité commerciale, financière, de gestion de plantations, d'informatisation du Groupe, etc.

Le Conseil d'Administration de Socfinaf S.A. nomme, au sein de chaque filiale, les membres de la Direction ainsi qu'un Directeur Général.

Le Conseil d'Administration veille à ce que les membres de la Direction aient les compétences nécessaires pour assumer leurs responsabilités.

Les membres de la Direction sont notamment chargés de la gestion journalière de chaque filiale, fournissent en temps utile au Conseil d'Administration toutes les informations nécessaires à l'exécution de ses obligations et rendent régulièrement compte au Conseil d'Administration de l'exercice de leurs responsabilités.

Relation avec le Conseil d'Administration

La Direction de chaque filiale et le Conseil d'Administration de Socfinaf S.A. entretiennent des relations étroites en vue de l'organisation et de la coordination de leurs missions respectives.

Un Comité de Direction, composé des Directeurs Généraux des sociétés opérationnelles, se réunit chaque mois. Le Secrétaire Général fait rapport de ces réunions au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration joue un rôle d'arbitre et tranche les éventuels désaccords au sein du Comité de Direction.

La structure de Direction par filiale permet au Conseil d'Administration de repérer plus facilement les éventuels dysfonctionnements au sein d'une activité opérationnelle et, ainsi, d'y remédier rapidement.

Le Conseil d'Administration évalue régulièrement la structure de Direction du Groupe ainsi que les performances de la Direction dans son ensemble, comme de chacun de ses membres.

IV. Comités

Comité d'Audit

Le Conseil d'Administration est assisté dans sa fonction de surveillance par le Comité d'Audit.

Ce dernier se prononce sur les sujets relatifs aux informations financières destinées aux actionnaires et aux tiers, au processus d'audit, à l'analyse des risques et à leur contrôle.

Le Comité examine régulièrement l'efficacité du système de reporting financier, de contrôle interne et de gestion des risques dont s'est dotée Socfinaf S.A. Il veille à ce que les audits réalisés et les rapports qui en sont faits soient conformes à un plan d'audit approuvé par le Conseil d'Administration ou le Comité d'Audit.

Le Comité d'Audit évalue régulièrement sa propre efficacité et recommande au Conseil d'Administration les ajustements nécessaires.

Le Comité est composé de trois membres dont 2 non exécutifs et un a été désigné en qualité de Président du Comité d'Audit.

Leur mandat est d'une durée d'un an renouvelable.

Conformément aux X Principes, la Société a prévu la présence d'Administrateurs indépendants au sein du Comité d'Audit.

Comité de Rémunération

Les rémunérations de la Direction opérationnelle de Socfinaf S.A. sont fixées par les actionnaires de référence. Dès lors, le Conseil d'Administration ne juge pas nécessaire la constitution d'un Comité de Rémunération.

Cette situation fait régulièrement l'objet d'une réévaluation.

Comité de Nomination

Pour des raisons pragmatiques et en raison de la taille de la Société, le Conseil d'Administration estime qu'il n'est pas nécessaire de constituer un Comité de Nomination.

Ceci est régulièrement réévalué par le Conseil d'Administration.

V. Politique de rémunération

Rémunération de la Direction

En ce qui concerne la gestion des plantations, les rémunérations suivent les barèmes mis en place au sein du Groupe.

La rémunération des membres de la Direction est déterminée par le Président du Conseil d'Administration, assisté du Secrétaire Général, sur base de critères liés aux compétences et à la confiance. Elle tient compte des conditions de marché.

Tantièmes des Administrateurs

La politique de rémunération de la Société a été approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 26 mai 2020 et se trouve en annexe de la présente charte.

VI. Contrôle

Audit externe

L'audit externe est assuré par le réviseur d'entreprises agréé :

Ernst & Young (EY)
35E Avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg.

représenté par Monsieur Anthony Cannella.

Système de contrôle interne

La Société a mis en place un système général de contrôle interne adapté aux spécificités des activités. Des contrôles clés sont en place pour gérer les risques dans des limites acceptables (conformément à l'appétit pour le risque). Les contrôles clés les plus importants sont les suivants :

Conformité aux lois et règlements

Cadre juridique : le système de contrôle interne évalue la conformité avec les lois et règlements pertinents. Cela comprend, sans s'y limiter, le droit du travail, les réglementations financières et les lois sur la protection des données.

Mises à jour réglementaires : le groupe se tient au courant de l'impact que les changements de lois et de règlements pourraient avoir sur le système de contrôle interne.

Séparation des fonctions

La séparation des fonctions opérationnelles, commerciales et financières mises en place à chaque niveau du Groupe renforce l'indépendance du contrôle interne.

Ces différentes fonctions assurent l'exhaustivité et la fiabilité des informations qui sont de leur ressort. Elles en transmettent régulièrement l'intégralité aux dirigeants locaux et au siège administratif du Groupe (production agricole et industrielle, commerce, ressources humaines, finances...).

Processus d'autorisation et d'approbation : des procédures claires sont établies pour approuver les transactions et les décisions, y compris les limites d'autorisation, afin d'empêcher les actions non autorisées ou inappropriées.

Contrôles physiques : des contrôles physiques sont mis en œuvre en permanence pour protéger les actifs, tels que le stockage sécurisé des stocks, les contrôles d'accès aux systèmes sensibles et les vérifications régulières des stocks.

Contrôles informatiques : des protocoles de cybersécurité et de sécurité informatique sont établis et renforcés en permanence, comme les contrôles d'accès des utilisateurs et les processus de sauvegarde et de récupération des données, afin de protéger l'intégrité des données et d'empêcher tout accès non autorisé.

Contrôles préventifs et détectifs : ils comprennent à la fois des contrôles préventifs (par exemple, l'authentification des utilisateurs) et des contrôles détectifs (par exemple, des audits périodiques) afin de prévoir les risques potentiels ou émergents.

Autonomie et responsabilisation des filiales

Les entités opérationnelles, en raison de leur éloignement, bénéficient d'une large autonomie dans leur gestion. Elles sont notamment responsables de la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne adapté à la nature et à l'étendue de leur activité, de l'optimisation de leurs opérations et performances financières, de la protection de leurs actifs et de la gestion de leurs risques.

Cette autonomie permet de responsabiliser les entités et d'assurer l'adéquation entre leurs pratiques et le cadre juridique de leur pays d'implantation.

Malgré cette autonomie, les politiques et les procédures sont transversales aux entités opérationnelles (dans la mesure du possible), dans le but de rationaliser les contrôles et d'exploiter les synergies.

Contrôle centralisé

La politique de Gestion des Ressources Humaines du top management des entités du Groupe est centralisée au siège administratif du Groupe. Elle contribue à la stabilisation d'un système de contrôle interne efficace par l'indépendance du recrutement, l'harmonisation de la définition des fonctions, des évaluations annuelles et des programmes de formations.

C'est aussi de manière centralisée que les fonctions opérationnelles, commerciales et financières définissent un ensemble de rapports standards qui assurent l'homogénéité de la présentation des informations en provenance des filiales.

Processus du reporting de trésorerie

Le service de la trésorerie organise, supervise et contrôle la remontée des informations journalières et des indicateurs hebdomadaires des filiales, en particulier la position de trésorerie, l'évolution de l'endettement net et des dépenses liées aux investissements.

Processus du reporting financier

Le service financier organise, supervise et contrôle la remontée des informations comptables, budgétaires et financières mensuelles et diffuse un reporting condensé à l'usage de la direction opérationnelle du Groupe. Deux fois par an, il intègre ces informations dans les plans de développement à long terme des filiales.

Un rapport financier opérationnel et consolidé est élaboré deux fois par an par le Directeur Financier des Opérations et le *Chief Financial Officer* (CFO) de Socfinasia S.A. Ce rapport est commenté en Comité de Direction.

Le service financier s'assure également de la mise en œuvre des décisions de nature financière des Conseils d'Administration des filiales.

Processus d'élaboration des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis sur une base semestrielle. Ils sont vérifiés annuellement par les auditeurs externes dans le cadre d'un audit financier des filiales qui porte à la fois sur les comptes statutaires des entités du périmètre et sur les comptes consolidés.

Une fois arrêtés par le Conseil d'Administration, ils donnent lieu à publication.

Le service de consolidation du Groupe est garant de l'homogénéité et du suivi des traitements pour l'ensemble des sociétés du périmètre de consolidation. Il respecte strictement les normes comptables en vigueur liées aux opérations de consolidation. Il utilise un outil de consolidation standard garantissant le traitement sécurisé des remontées d'informations des filiales, la transparence et la pertinence des traitements automatiques de consolidation ainsi que l'homogénéité de présentation des agrégats comptables dans le rapport annuel. Enfin, en raison de la complexité des normes comptables en vigueur et des nombreuses spécificités liées à leur mise en œuvre, le service de consolidation centralise les retraitements propres aux règles d'évaluation applicable aux comptes consolidés.

Monitoring

Suivi continu : La performance des contrôles est surveillée par des systèmes automatisés ou des vérifications manuelles, y compris la conformité avec les politiques et les procédures ou l'évaluation des rapports financiers.

Audits internes : des audits internes sont réalisés régulièrement pour évaluer l'efficacité des contrôles, identifier les domaines susceptibles d'être améliorés, garantir la conformité et assurer le suivi de l'état d'avancement des actions correctives

VII. Gestion des risques

Gestion du capital

Le groupe gère son capital et s'adapte en fonction de l'évolution des conditions économiques et des opportunités d'investissement. Pour maintenir ou ajuster la structure du capital, le groupe peut émettre de nouvelles actions, rembourser une partie du capital ou ajuster le paiement des dividendes aux actionnaires.

Le groupe gère également son capital en surveillant de près le ratio d'endettement.

Risque financier

Le risque financier pour les sociétés du groupe provient principalement des variations des prix de vente des produits agricoles, des taux de change et, dans une moindre mesure, des mouvements des taux d'intérêt.

Risque potentiel

Aucun des pays où le groupe opère n'a une économie hyperinflationniste ou ne souffre d'une menace immédiate de dévaluation des prix. Néanmoins, dans une minorité de ces pays, le système politique et la stabilité économique restent fragiles et pourraient conduire à une dévaluation de la monnaie ou à une hyperinflation.

Gestion des risques et opportunités

Le groupe revoit régulièrement ses sources de financement ainsi que les mouvements des devises. De plus, ses décisions sont basées sur une variété de risques et d'opportunités, qui dépendent eux-mêmes de plusieurs facteurs, dont les taux d'intérêt, les devises et les contreparties.

Risque de marché

Risque de prix sur le marché des matières premières

Risque potentiel

Le groupe commercialise ses produits finis à des prix qui peuvent être influencés par les prix des matières premières sur les marchés internationaux. Il est donc confronté au risque de volatilité des prix de ces matières premières.

Gestion des risques et opportunités

La politique principale des entreprises du groupe a toujours été de contrôler ses coûts de production. Elle vise à dégager des marges pour la viabilité des structures en cas de baisse importante des prix de vente des matières premières et, à l'inverse, à dégager des marges bénéficiaires lors des baisses de marché.

Parallèlement à cette politique principale, des politiques secondaires ont également été mises en œuvre pour améliorer ou consolider les marges bénéficiaires, telles que :

- la production de produits agricoles de qualité supérieure et de marque, notamment pour le caoutchouc et ;
- l'utilisation de l'expertise du groupe dans le secteur commercial.

Le groupe réduit son exposition au risque de prix en investissant dans différents marchés géographiques et produits.

Risque de change

Risque potentiel

Le groupe effectue des transactions dans les monnaies locales, dont les principales sont le dollar américain et la roupie indonésienne. En outre, les instruments financiers couvrant les fluctuations des taux de change peuvent ne pas être disponibles pour certaines devises. Cela crée une exposition aux fluctuations des taux de change, qui peut avoir un impact sur le résultat financier libellé en euros.

Gestion des risques et opportunités

En dehors des instruments de couverture de change actuels pour les transactions opérationnelles, qui sont relativement limités, la politique principale du groupe consiste à financer ses projets de développement dans les monnaies locales de la région. Cette pratique est favorable aux investissements importants réalisés dans les plantations, car elle vise à réduire les emprunts dans la mesure du possible.

Risque de taux d'intérêt

Risque potentiel

Le premier risque lié au taux d'intérêt dénote une variation des flux de trésorerie relatifs aux emprunts à court terme, souvent à taux variable, ainsi qu'un niveau relativement élevé des taux d'intérêt de base sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le second risque est lié aux marchés en développement, lorsqu'il s'agit d'emprunter dans une monnaie locale.

Gestion des risques et opportunités

Le premier risque est maintenu sous contrôle par une politique active de surveillance de l'évolution des marchés financiers locaux, d'une part, et, si nécessaire, de consolidation de la dette à court terme sur le long terme, d'autre part. Une autre politique systématique permet de garder un œil sur le second risque, en mettant les banques locales et internationales en concurrence avec des prêteurs internationaux qui peuvent offrir de réelles opportunités d'investissement et de développement à des taux attractifs.

Risque de crédit

Risque potentiel

Le risque de crédit découle de l'incapacité potentielle des clients à respecter leurs obligations contractuelles.

Gestion du risque et opportunités

Pour gérer le risque de crédit, le groupe assure le paiement des ventes locales au comptant ou la garantie des créances par l'obtention de lettres de change approuvées. Les ventes à l'exportation des plantations sont centralisées dans la structure de vente du groupe, qui applique soit une politique de paiement au comptant, soit une politique de crédit commercial dont les limites sont définies par son conseil d'administration.

Risque de liquidité

Risque potentiel

Le risque de liquidité est défini comme le risque que le groupe ne puisse pas faire face à ses obligations à temps ou à un prix raisonnable. Ce risque affecte principalement les plantations, qui sont à la fois la principale source de liquidités et les besoins de financement.

Gestion des risques et opportunités

Compte tenu de l'environnement économique et technologique spécifique de chaque plantation, le Groupe gère le risque de liquidité de manière décentralisée. Toutefois, la trésorerie disponible et la mise en œuvre du financement sont supervisées par la direction du groupe.

Le Groupe choisit, dans la mesure du possible, de maintenir/réclamer les passifs financiers et la position de trésorerie auprès d'institutions à faible risque de crédit.

Risques liés aux marchés émergents

Risque potentiel

L'instabilité politique actuelle ou future dans certains pays où le groupe opère peut affecter la rentabilité du groupe et sa capacité à faire des affaires et à générer des revenus.

Le système politique de certains marchés du groupe est relativement fragile et peut être potentiellement menacé par des conflits transfrontaliers ou des guerres entre groupes rivaux.

Gestion des risques et opportunités

Par ses activités, le groupe contribue à l'amélioration de la qualité de vie dans les pays où il opère. Il s'attache également à améliorer la stabilité de ses marchés, ce qui peut entraîner une appréciation de la valeur des entreprises locales du groupe.

En diversifiant les pays, les économies et les devises dans lesquels le groupe génère ses revenus et ses flux de trésorerie, il réduit son exposition au risque des marchés émergents.

Le groupe est conscient de sa responsabilité environnementale et sociale à l'égard de la population locale et met continuellement en œuvre des initiatives à cet effet.

Risque d'expropriation

Risque potentiel

Certains pays dans lesquels le groupe opère ont des régimes politiques qui peuvent remettre en cause les intérêts commerciaux étrangers en limitant leurs activités et tenter d'exercer un contrôle sur les actifs du groupe. C'est ce que l'on appelle le risque d'expropriation.

Gestion des risques et opportunités

La répartition géographique diversifiée des pays dans lesquels le groupe génère ses revenus et ses flux de trésorerie réduit son exposition à ce risque.

Risque de crédibilité

Risque potentiel

Le groupe étant lié à l'état des marchés financiers, il peut être exposé à un risque de crédibilité en cas de perte de confiance de ces marchés. Cela dépend de la capacité du groupe à maintenir une bonne santé financière compte tenu de

- son impact environnemental,
- sa responsabilité sociale et
- des risques économiques et géopolitiques auxquels certaines entités du groupe peuvent être confrontées.

Gestion des risques et opportunités

Le Groupe a publié sa politique de gestion responsable en 2017, qui a été mise à jour en 2022. Celle-ci complète les engagements du groupe en matière de développement durable, formalisés en 2012.

Les initiatives du Groupe pour surveiller ce risque sont détaillées dans les informations fournies dans le rapport annuel de développement durable disponible sur demande au siège du Groupe.

Sensibilité au risque

Risque de change

Le groupe est exposé aux variations de valeur résultant des fluctuations des taux de change, qui sont générées par ses activités opérationnelles. Toutefois, comme le chiffre d'affaires local a été réalisé dans la monnaie locale et que les ventes à l'exportation sont effectuées en dollars américains, l'exposition du groupe est limitée aux fluctuations du dollar par rapport à l'euro.

Dans le cas où la devise de vente n'est pas la devise fonctionnelle de la société et qu'elle est liée à une devise forte, la conversion est assurée au moment de la conclusion du contrat.

Risque de taux d'intérêt

En raison de la centralisation de la trésorerie, le Groupe est exposé au risque de taux d'intérêt. Pour contrôler ce risque, la direction suit de près l'évolution des taux d'intérêt.

Risque de crédit

L'huile de palme est vendue localement à des acteurs locaux (large éventail de clients). La commercialisation du caoutchouc est confiée à Sogescol FR (société mise en équivalence). Elle négocie soit sur les marchés physiques, soit directement avec les clients finaux.

VIII. Capital et actionnariat

Le capital souscrit de la Société s'élève à EUR 35.673.300 et est représenté par 17.836.650 actions sans désignation de valeur nominale.

La structure de l'actionnariat au 2 janvier 2017 est la suivante :

Remarque importante : Le 31 décembre 2014, Socfinaf S.A. a émis 1.474.200 actions nouvelles portant le nombre total d'action émises à 17.854.200. Toutes les déclarations déposées entre le 1^{er} juillet 2011 et le 31 décembre 2014 se rapportent à l'ancien nombre d'actions et à l'ancien nombre de droits de votes, c'est-à-dire à 16.380.000.

Actionnaire	Nombre de titres détenus	% détenu	Date de la notification
Socfin. L-1650 Luxembourg	10.497.046	58,85%	01/02/2017
Bolloré (a) F-29500 Ergué Gaberic	80.642	0,49% (b)	03/09/2014
Compagnie du Cambodge (a) F-92800 Puteaux	1.157.929	7,07% (b)	03/09/2014
Société Industrielle et Financière de l'Artois (a) F-92800 Puteaux	176.636	1,08% (b)	03/09/2014
Compagnie des Glénans (a) F-29500 Ergué Gaberic	58.993	0,36% (b)	03/09/2014
Total : (toutes catégories confondues, basé sur les droits de vote agrégés)	1.474.200	9,00% (b)	
(a) sociétés contrôlées par Vincent Bolloré			
(b) avant augmentation de capital du 31 décembre 2014			

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble d'au moins 5 % du capital social de Socfinaf S.A. a le droit d'inscrire des points à l'ordre du jour des Assemblées Générales et de déposer des projets de résolution concernant les points inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour.

Cette demande doit être formulée par écrit et adressée par voie postale ou électronique à Socfinaf S.A. (4, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg ou agm@socfin.com) et doit parvenir à Socfinaf S.A. au plus tard le vingt-deuxième jour qui précède l'Assemblée générale. Cette demande doit inclure une justification ou un projet de résolution à adopter lors de l'Assemblée Générale, ainsi qu'une adresse postale ou électronique à laquelle Socfinaf S.A. peut transmettre l'accusé de réception de cette demande endéans quarante-huit heures. Socfinaf S.A. publie alors un ordre du jour révisé au plus tard le quinzième jour qui précède la date des Assemblées Générales.

IX. Responsabilité sociale, sociétale et environnementale (RSE)

Socfinaf S.A. et ses filiales sont intégrées dans le Groupe Socfin. Les engagements du Groupe Socfin ont été formalisés dans sa politique de gestion responsable, approuvée par le Conseil d'Administration le 22 mars 2017, bien que les principes qui y figurent aient toujours été inscrits dans la philosophie du Groupe. En 2021, cette politique a été renouvelée et renforcée afin de répondre aux éléments de la politique de GPSNR (Global Platform for Sustainable Natural Rubber) et approuvée par le Conseil d'Administration du Groupe en mars 2022.

Cette politique de gestion responsable se base sur les 3 piliers d'engagement du Groupe, en parallèle de son engagement spécifique de transparence : le développement rural, les travailleurs et les communautés locales, et l'environnement. Ces engagements constituent la base d'initiatives clés visant à améliorer les performances économiques à long terme, le bien-être social, la santé, la sécurité et la gestion des ressources naturelles.

Son programme de développement durable se concentre sur 3 domaines d'impact pour lesquels le Groupe a pris des engagements globaux et forts d'ici 2025. Pour atteindre ces objectifs, il met en œuvre des plans d'actions, des programmes et des projets sur le terrain qui renforcent ses engagements :

- Transmettre en continu des compétences techniques et agricoles, ainsi que de meilleures pratiques de gestion pour une production durable ;
- Respecter et améliorer le bien-être social des employés, de leur famille et des communautés entourant ses activités ;
- Mener des actions intégrées pour combattre la déforestation et préserver l'environnement.

Le Groupe Socfin s'engage à améliorer continuellement sa transparence en respectant notamment les lois et réglementations locales et internationales applicables, en collaborant de manière proactive avec toutes les parties prenantes concernées et en obtenant la traçabilité de 100% de sa chaîne d'approvisionnement en matières premières d'ici fin 2025.

Les efforts et actions entrepris par le Groupe Socfin en la matière sont détaillés dans un tableau de bord régulièrement mis à jour ainsi que dans un rapport annuel distinct (« Rapport développement durable »).

La politique de gestion responsable, le tableau de bord ainsi que le rapport annuel de développement durable sont disponibles sur le site web du Groupe et sur simple demande au siège social de la Société.